

Journalier à la voirie temporaire

La Ville de Magog est à la recherche de journaliers(ères) pour se joindre à ses équipes responsables des opérations de déneigement pour la prochaine saison hivernale.



Vous aimez la conduite de véhicules et de machinerie, mais aussi le travail physique et manuel? Travailler à l'extérieur ne vous fait pas peur? Nous avons l'emploi pour vous! Qu'il neige ou non, nous te garantissons que tu travailleras 40 heures par semaine au sein de l'une de nos équipes affectées aux opérations de déneigement.

Tu effectueras diverses tâches variées telles :

- Conduire ou opérer un véhicule ou appareil motorisé tels que camions 6 ou 10 roues avec équipement de déneigement ou chasse-neige, souffleur ou chenillette pour effectuer le déneigement et l'épandage de matières abrasives sur les routes et les trottoirs;
- Agir comme signaleur pour le souffleur lors des manœuvres de ramassage de neige et veiller au fonctionnement sécuritaire de l'opération;
- Colmater des nids-de-poule et effectuer diverses opérations de préparation hivernale;
- Exécuter certains travaux d'entretien des véhicules et appareils motorisés.

Profil recherché :

Débrouillard et autonome, tu as une attitude positive et aimes le travail d'équipe. Tu es polyvalent et prêt à effectuer différents travaux manuels dans des diverses conditions météorologiques. Tu as de l'expérience dans la conduite de véhicules lourds et d'appareils motorisés de déneigement et tu connais les règles de signalisation des travaux routiers. Tu as un diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalence, un permis de conduire valide de classe 3 (essentiel) et ton cours de santé et sécurité sur les chantiers de construction.

Notre offre :

- ✓ Taux horaire minimum de 23,70\$ (pouvant être bonifié selon l'équipement opéré) + primes applicables selon le quart de travail + indemnités de 9%;
- ✓ Opportunité de poursuivre l'emploi lors de la saison d'été et possibilités d'avancement à moyen terme;
- ✓ Horaire stable de 40 heures par semaine pour la période du 14 novembre 2021 au 16 avril 2022.
- ✓ Les besoins sont principalement sur le quart de nuit (dimanche au jeudi de 23 h à 7 h) mais il pourrait aussi y avoir des possibilités sur le quart de soir ou de fin de semaine (2 X 12 heures de fin de semaine et 2 quarts de 8 heures en semaine).

Intéressé(e)? Remplis dès maintenant [ce formulaire](#) ou fais parvenir ton cv à rh@ville.magog.qc.ca

Nous avons hâte de faire ta connaissance! La Ville de Magog souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.